

- NOTE AUX CAPITAINES -

Ayant constaté des erreurs ou omissions à la rédaction des feuilles de rencontre, nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit :

Le Tennis de Table est un sport, il doit être pratiqué en tenue réglementaire (short, maillot, chaussures de sport). Alors soyons disciplinés.

- FEUILLE DE RENCONTRE

Pensez à bien remplir toutes les rubriques : journée, tour, division, groupe, n° du club et son intitulé. **Le n° de l'équipe et les N° DE LICENCES SONT IMPERATIFS.**

- COMPOSITION D'EQUIPE : formule à 6 joueurs

- Les 2 joueurs ou joueuses possédant le plus de points doivent figurer dans le groupe A.
- **Le joueur ou joueuse possédant le moins de points doit figurer dans le groupe B.**
- Le groupe A doit toujours être complet (si l'équipe se présente à 5, les 2 joueurs possédant le plus de points doivent jouer dans le groupe A et le joueur possédant le moins de points doit jouer dans le groupe B).
- Ne pas oublier d'inscrire les classements, les points et **le n° de licence.**

- **Toute mauvaise composition d'équipe = RENCONTRE PERDUE PAR PENALITE (0 point)**
- **Un joueur brûlé dans le groupe A = RENCONTRE PERDUE PAR PENALITE (0 point)**

- COMPOSITION D'EQUIPE : formule à 4 joueurs

Seule obligation : un joueur ne peut disputer qu'un seul double.

- **Si cette obligation n'est pas respectée = RENCONTRE PERDUE PAR PENALITE (0 point)**

- PARTICIPATION DES FEMININES

- **3 féminines sont autorisées à jouer dans les équipes à 6 joueurs et 2 dans les équipes à 4 joueurs ; sauf en Pré-régionale où une féminine par équipe est autorisée à jouer.**

- PARTICIPATION DES JEUNES

- **Les minimes et les benjamins évoluant en nationale 1 moins de 11 ans au critérium fédéral peuvent jouer en senior à condition qu'une autorisation parentale ait été fournie au comité.**

- QUALIFICATION CORPORATIVE (descendants)

- 1) possibilité aux salariés de sociétés de service d'appartenir à l'association sportive de l'entreprise les accueillant ;
- 2) autorisation aux descendants de moins de 25 ans d'obtenir une qualification corporative pour l'association de leurs parents ;
- 3) possibilité pour un joueur d'aller d'une association libre vers une association uniquement corporative, et vice-versa, sans mutation.
- 4) **possibilité de faire jouer une personne extérieure au maximum dans chaque équipe.**

NOUVELLES REGLES DE BRULAGE

Article 11 – Brûlage

11.1 – Règles générales du brûlage

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe 1, équipe 2, équipe 3, ...) L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée à la fin de la 1^{ère} phase pour tenir compte des montées et des descentes, de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre **d'une même journée de championnat**, un joueur ne peut participer qu'à **une seule rencontre** dans une seule équipe de son association. En début de saison, un tableau, définissant la correspondance entre les différentes journées de chaque division, sera envoyé aux clubs (notamment pour la correspondance entre les poules de 8 équipes et celles de 10 équipes).

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur, ayant disputé **deux rencontres** (c'est à dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase). La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque tour auquel ce joueur a participé.

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres allers si le championnat se déroule en rencontres aller-retour
- à la fin de la 1^{ère} phase si le championnat se déroule en 2 phases

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

11.2 – Non-participation à un tour de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est **exempte** d'une journée de championnat ou **bénéficie d'un forfait**, l'association doit **envoyer une feuille de rencontre** dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait à la première journée de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

11.3 – Participation des féminines

Lorsqu'une féminine participe alternativement au championnat masculin et au championnat féminin, les règles générales s'appliquent pour chaque championnat (il n'y a pas de correspondance de brûlage entre les deux championnats).

Lorsqu'une joueuse participe au titre d'une même journée au championnat masculin et au championnat féminin, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, l'autre participation est à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

- RESERVES ET RECLAMATIONS

Réserves

Les réserves doivent être inscrites au dos du 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre et signées des deux capitaines.

Les réserves relatives à la qualification des joueurs doivent être inscrites avant le début de la rencontre ou au moment de l'arrivée des joueurs si ceux-ci étaient absents au début de la rencontre.

Les réserves relatives aux conditions matérielles doivent être inscrites pour être recevables, au plus tard après la fin de la première partie et avant le début de la deuxième partie ; sauf en cas de changement intervenu dans ces conditions matérielles en cours de rencontre.

Réclamations

Les réclamations concernent tout ce qui concerne le déroulement de la rencontre en elle-même.

Les réclamations doivent être inscrites au verso du 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre, signées des deux capitaines et être confirmées, dans les 72 heures qui suivent la rencontre, par lettre recommandée à la commission sportive du comité, accompagnée de la caution fixée (12,00€). Si la réclamation est reconnue fondée, la caution est remboursée.

FORFAIT

Deux forfaits consécutifs ou non = forfait général.

Forfait au cours du dernier tour de championnat de la saison = **rétrogradation de deux divisions**.

RECOMMANDATIONS

Les résultats de la Pré-régionale à la D2 doivent impérativement saisis sur internet (www.fft.com) avant 12H00 le dimanche.

Les feuilles de rencontres doivent impérativement être envoyées dès le lendemain de la rencontre au siège du :

**Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table
Maison des Sports
13B Avenue de Cucillé 35065 RENNES - CEDEX**

La liste des classements des joueurs vous est proposée dans l'annuaire départemental. Lorsqu'un joueur reprend la compétition après une interruption d'une ou plusieurs années, vous devez vous informer auprès de la commission compétente qui vous indiquera son classement.

Les avancements de dates ou modifications d'horaires peuvent être autorisés. L'accord écrit des deux adversaires est **obligatoire**. (voir annuaire départemental - chap. Avancement - Retard - Forfait).

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 16 juillet 1984, la participation aux compétitions organisées par la F.F.T.T. est subordonnée à la présentation d'une licence. Aucune licence ne sera délivrée sans présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Toutefois, si le joueur est licencié mais ne peut présenter sa licence ; il doit fournir **une pièce d'identité et justifier qu'il est titulaire d'une licence et d'un certificat médical par la consultation d'informations issues de la base de données fédérales (SPID)**.

**BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS
ET QUE LES MEILLEURS GAGNENT**

